



NON SIGNATURE CFDT DE L'ACCORD MUTUELLE GROUPE

Pour rappel, la direction a dénoncé de façon unilatérale l'accord mutuelle considérant que subir de façon récurrente une perte financière « importante » et des coûts associés aux conjoints n'est aujourd'hui plus légitime. Sanef a invité les organisations syndicales des différentes sociétés du groupe à négocier un nouvel accord.

Pour second rappel : le bilan de la mutuelle de l'année 2024 est à l'équilibre !!!

Lors des réunions de négociation et au regard des propositions de la direction, nous nous interrogeons sur la volonté d'aboutir à un accord sur le sujet ?

La direction a fait les propositions suivantes :

- Comme hypothèse de base et non négociable, suppression de l'esprit de solidarité en faisant payer le conjoint,
- Proposition de forfaits différents selon le nombre d'enfants.
- Souscription d'une option complémentaire selon la localisation (grandes villes ...),
- Proposition de « mesurettes » lorsque sans surcoût pour la société,
- Proposition de prise en charge d'une partie de la surcomplémentaire sous condition qu'elle devienne obligatoire pour tous les salariés.



A noter également que les revendications de la CFDT n'ont pas été retenues par la direction.

Pour finir, la direction n'a pas transmis de projet d'accord écrit lors de la dernière réunion de négociation (alors que c'est la règle) mais une simple présentation PowerPoint avec les grandes lignes, demandant cependant un positionnement quasi immédiat des syndicats dans un délai ne permettant pas une analyse approfondie des éléments proposés (légalité, recevabilité, ...).

Et tout ça pour quoi?

La direction a avancé lors des réunions une économie du budget « mutuelle » pour l'entreprise entre 900 000 et 1 million d'euros. La question est de savoir au final au bénéfice de qui ?

Au regard de ces éléments, la CFDT a décidé de ne pas être signataire de cet accord (décision unanime de toutes les sections CFDT des sociétés du groupe)

Quid de la suite?

Des décisions unilatérales seront actées par la direction et de fait imposées à tous les salariés du Groupe en juin 2026.